

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE INC.	Numéro de permis 2017649	Date d'inspection Le 26 septembre 2019	
Nom de l'établissement GARDERIE CHAMPLAIN DAYCARE		Numéro de téléphone (506) 383-0077	
Adresse 66 Newcombe Promenade Dieppe NB E1A 7K2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Véronique Landry		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	11 oct. 2019	
Commentaires : Un employé doit faire sa certification avec un formateur approuvé pour Travail sécuritaire NB.			
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : b) les éducateurs doivent avoir réussi le cours d'Introduction en éducation à la petite enfance ou être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance.	11(b)	11 oct. 2019	
Commentaires : Les nouveaux employés doivent avoir une preuve d'inscription dans leur dossier.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	11 oct. 2019	
Commentaires : Une preuve de certificat valide doit être ajoutée à un dossier.			

Commentaires généraux
Le mentor en assurance révisé l'importance de la stabilité dans les locaux en lien avec le curriculum éducatif. La constance donne des occasions de développer une relation de confiance, de respect et de soutien.
Le mentor en assurance de la qualité révisé le règlement en lien avec la température extérieure et les sorties.

original signé par
Véronique Landry

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 26 septembre 2019

Date

original signé par
Ichrak Kahlaoui

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 26 septembre 2019

Date